

COMPTE RENDU RÉUNION RÉFÉRENTS PARABOIN 15 MARS 2017

Présents : Séverine BERNARD, Cécile ROCHE, Pétrus VILLARD et pour la municipalité Jean Paul AULAGNIER, Maire, Guy ESCOFFIER et Roland RIVET adjoints.

L'ordre du jour, identique à celui des précédentes réunions permet de faire le point sur des sujets intéressant la commune dans son intégralité, sur l'avancement de travaux et de projets et bien entendu donne la possibilité aux participants de s'exprimer sur leur quartier.

➤ L'application de la directive « zéro produits phytosanitaires »

C'est l'occasion de faire le point sur le plan de désherbage proposé par Daniel ROCHE, un ancien salarié du SICALA (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et des affluents de Haute Loire) et aujourd'hui enseignant au LP horticole de Villars. Sa rencontre avec notre personnel des services techniques l'a amené à nous faire des propositions de réaménagement des espaces verts, d'un fleurissement différent et aussi de se rendre compte que les agents communaux maîtrisent bien utilisation, classement des produits encore autorisés et des matériels de désherbage. Nous le rencontrons le 23 mars et envisagerons avec lui le projet d'enherbement du cimetière. Petrus VILLARS apprécie l'idée mais fait remarquer qu'un tel travail s'accompagne de contraintes liées à une charge de travail supplémentaire : la réalisation d'abord, l'entretien fréquent ensuite dans un lieu où le recueillement est de mise.

Compte rendu sera fait de notre réunion avec Daniel ROCHE.

➤ Lutte contre les chenilles processionnaires :

L'éradication des cocons est loin d'être réalisée, il faut prévoir un autre passage en vue de traiter les plus importants, particulièrement le long de l'ancienne 88. Il est indiqué que la DIR a installé des pièges sur les arbres (pins) tout au long de la voie rapide. IL est regrettable que les communes n'aient pas été contactées en vue de pouvoir bénéficier de conditions avantageuses d'un marché groupé. Roland RIVET se charge de contacter la DIR et aussi l'office national des forêts.

➤ Point sur la sécurité :

Les coussins berlinois de la rue Denis Peyrard ont été favorablement accueillis. Il est indiqué que le ralentisseur de la route d'Auvergne a été modifié : même s'il avait reçu l'avis favorable de la DIR il faisait l'objet de récriminations suffisamment nombreuses pour que l'entreprise qui l'avait installé le modifie. Le plateau de la rue du Mont sera repris : en effet l'angle d'attaque semble trop important et le revêtement s'effrite. Il est malgré tout dommageable qu'il ait subi des dégradations dans la nuit du samedi 11 mars, sous forme de peinture répandue, le panneau de limitation de vitesse arraché.

Cécile ROCHE signale la difficulté de visibilité au croisement route d'Auvergne, angle direction rond- point « du Clou » due à la construction du mur d'enclos de l'ancienne ferme. Évocation de la possibilité de créer une seconde zone bleue parvis de l'église, celle-ci étant complétée par la transformation de deux ou trois places de stationnement existantes rue Mathieu Pichon face au bâtiment de l'ancienne cure, en arrêt minute (10' ?? peinture rouge ???).

Toujours dans le cadre des préoccupations relatives à la sécurité et aussi à celles des stationnements maîtrisés, JP AULAGNIER rappelle l'achat par la commune du terrain avec petit garage attenant carrefour des 4 chemins en vue de pouvoir l'aménager en places de parkings.

Il évoque aussi la négociation en cours concernant la cession du dépôt contigu qui nous permettrait de donner de la visibilité à ce carrefour dangereux.

Le sens de circulation du chemin des Barabans, comme suite à une remarque faite (flux des véhicules venant de Firminy et devant se rendre Centre Bourg pour arrêt commerçants ou banque) ne sera pas encore modifié en attendant le fonctionnement du crédit Agricole.

➤ Les bâtiments publics :

Des indications sont données comme suite à notre rencontre avec le Président de Région, venu soutenir notre projet d'aménagement du complexe sportif, de la réfection de la toiture du gymnase au transfert des anciens vestiaires du foot à l'intérieur jusqu'à l'aménagement de ce local en un pool house pour le tennis et la création d'un espace jeux sur la partie arborée qui fait face au complexe et sera clôturé.

Les derniers aménagements (avec le remplacement de fenêtres) apportés à l'école des Châtaigniers sont rappelés, de même que la réfection de l'appartement à l'étage du bâtiment de l'ancienne cure et la terminaison du goudronnage du parking du « Cloutier ».

Remarques sur le quartier :

- C'est un rappel : une grille à changer ou consolider rue du Paraboin et qui provoque des nuisances sonores intempestives.
- Abri container en angle de rue, demande déjà formulée de même qu'il serait bon de terminer un abri auquel il manque simplement la palissade arrière.
- Panneau à Plantegramme près du banc en vue d'éviter les jets intempestifs d'ordures.
- Panneaux supplémentaires pour interdire passage engins motorisés chemin suivant rue de l'Ouest.
- Il est demandé s'il est possible à compter du 15 mars de revoir la programmation de l'éclairage qui ne sert à rien le matin.
- Question sur la réouverture du PLU et l'éventualité du désenclavement du Paraboin : cette question intéressante n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.